



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **49-15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
du 15 décembre 2015**

Le quinze décembre deux mille quinze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au siège du SIRD, sous la présidence de Monsieur Guy JULLIEN, Président du SIRD

**Date de convocation :** 02 décembre 2015

Nombre de délégués en exercice : 24    Présents :    15    Votants : 19

**Présents :** JM. CAMACHO, J. DE REGGI, MF. DI RAFFAELE, D. D'OLIVIER-QUINTAS (pouvoir C. COIGNÉ), G. JULLIEN, C.LANCELON-PIN (pouvoir G. DINI), M. MASTROMAURO, P. MONNIER, M. REPELLIN (pouvoir R. OCCHINO), P. RIGALT, D. ROUX (pouvoir A. CARBONARI), G. SALLET, J. TESSAIRE, JP TROVERO, N. VIEU.

**Absents excusés :** A. CARBONARI, C. COIGNÉ, G. DINI, R. OCCHINO

**Absents:** N. BRITTES, S. CIALDELLA, D. CUSTOT, DI BENEDETTO, K. GAILLARD

**Président de séance :** G. JULLIEN

**Secrétaire de Séance :** JM. CAMACHO

**Rappel du quorum :** 13

**OBJET : ETABLISSEMENTS SPORTIFS**

Opération : Reconstruction du gymnase Georges Nominé : Validation des indemnités du jury de concours

**Rapporteur : Marcel REPELLIN**

**Le Vice-président expose :**

Il est rappelé que par délibération du 30 juin 2015, le comité syndical du SIRD a acté la composition du jury de concours pour le choix du maître d'œuvre dans le cadre de l'opération de reconstruction du gymnase Georges Nominé à Seyssinet-Pariset, soit :

**A voix délibérative :**

- Président du jury : Guy JULLIEN
- Membre : Robert OCCHINO
- Membre : Marilyn MASTROMAURO
- Membre : Pascale RIGAULT
- Membre : Gérard DINI
- Membre : Aldo CARBONARI
- représentant : Marcel REPELLIN
- suppléant : Frédérique DI RAFFAELE
- suppléant : René DI BENEDETTO
- suppléant : Josiane DE REGGI
- suppléant : Jean-Marie CAMACHO
- suppléant : Natacha VIEU
  
- 1 membre désigné par le CAUE : Madame CRITIN
- 1 membre désigné par la Fédération CINOV : Monsieur RIVAL – RV Ingénierie
- 1 architecte désigné par l'Ordre des Architectes : Monsieur MARQUER, Atelier KARR

**Membres avec voix consultative :**

- M. Le Trésorier principal de Fontaine
- Un représentant du service en charge de la concurrence

Afin de pouvoir mandater les honoraires demandés par les Membres qualifiés du jury de concours, il est demandé au comité syndical de valider le versement des honoraires aux membres qualifiés sollicités comme membres du jury de concours pour l'opération de reconstruction du gymnase Georges Nominé.

Soit la somme de :

- ATELIER KARR, M. MARQUER, représentant l'Ordre des architectes : 1176 € (2 demi-journées à 360 € + 228 € de déplacement par demi-journée)
- CINOV : 700 € (2 demi-journées à 350 €)
- L'intervention du CAUE rentre dans les missions d'assistance proposée à titre gracieux aux collectivités

Le comité syndical après débat,

↳ **VALIDE** le versement des honoraires aux membres qualifiés sollicités comme membres du jury de concours pour l'opération de reconstruction du gymnase Georges Nominé comme suit :

- ATELIER KARR : 1176 €
- CINOV : 700 €

↳ **DIT** que les dépenses inhérentes au paiement des indemnités de jury seront imputées pour moitié au chapitre 23 article 2313 fonction 411 du BP 2015 et pour moitié au chapitre 23 article 2313 fonction 411 du BP 2016

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE  
Conforme au registre

Fait à Fontaine, le 16 décembre 2015

Le Président  
Guy JULLIEN

